

# PROGRAMME DE FORMATION DE MAINTIEN ET D'ACTUALISATION DE COMPETENCES

## AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE PRIVEE

**TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%**

**TAUX DE SATISFACTION 2020:**

**TAUX D'INSERTION 2020:**

### **PRESENTATION DU METIER**

Exercer les activités de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure. L'Agent de Prévention et de Sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité, (son employeur).

### **PUBLIC VISE**

Toute personne comprenant et sachant lire, écrire et parler le français. Il faut en outre savoir compter.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle lui permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité privée.

### **PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Être titulaire d'une carte professionnelle arrivant à expiration.
- Être détenteur d'une carte professionnelle expirée et d'une autorisation préalable en cours de validité.
- Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte).

### **ANIMATION PEDAGOGIQUE**

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances.

### **DATE DE LA FORMATION**

Consulter notre site : [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr)

### **DUREE DE LA FORMATION**

- 24 heures (03 jours) pour tout détenteur d'un certificat est en cours de validité et ayant formulé une demande d'exemption au module (SST).
- 31 heures (05 jours) pour un titulaire du certificat SST expirée.

### **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Minimum 5 et maximum 12 personnes

### **CONTENU DE LA FORMATION**

#### **1. MODULE GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS**

**07H00**

##### **❖ *Intervenir face à une situation d'accident***

Savoir :

- Situer le cadre juridique de son intervention ;
- Réaliser une protection adaptée ;
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie ;
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement ;
- Secourir une victime de manière appropriée.

#### **2. MODULE CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ**

**04H00**

##### **❖ *Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle***

Connaître :

- Les évolutions récentes du livre VI ;
- Le code de déontologie ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Les conditions de détention et d'usage des armes ;
- Les obligations relatives au port des uniformes et des insignes ;
- La non-confusion avec un service public ;
- Les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir ;
- Les articles 53 et 73 du code de procédure pénale ;
- La non-assistance à personne en danger ;

- L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- Les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété ;
- Le secret professionnel.

### 3. MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

07H00

#### ❖ *Gérer les conflits*

Maîtriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits.

Savoir :

- Traiter une agression verbale ;
- Gérer ses émotions ;
- Adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage...)

#### ❖ *Maîtriser les mesures d'inspection filtrage*

Connaître :

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages ;
- Les modalités d'agrément ;
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions.

Maîtriser les techniques :

- D'inspection visuelle des bagages ;
- De la palpation.

### 4. MODULE COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES 13H00

#### ❖ *Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes*

Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :

- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ;
- Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;
- Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;
- Méthodologie du terrorisme ;
- Motivation du terrorisme ;

Connaître les différents modes opératoires traditionnels :

- Attentats aveugles ;
- Attentats suicides ;
- Prises d'otages et exécution ;
- Attaques avec armes de guerre ;

Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :

- La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E)
- La menace informatique.

#### ❖ *Connaître les niveaux de risque associés : (01H00)*

Comprendre le niveau de risque en France :

- Rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre.

Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :

- Processus de raisonnement ;
- Sites sensibles, population ciblée.

#### ❖ *Connaître les différents matériels terroristes : (01H00)*

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice ;
- Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;
- Les engins explosifs improvisés (E.E.I.), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) ;
- Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

#### ❖ *Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (01H00)*

Savoir cultiver son comportement

Savoir combattre les habitudes et les routines :

- Être attentif, vigilant et dissuasif ;
- Respecter les procédures ;

Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme

❖ **Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes**

Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects

Reconnaître les comportements suspects (le profiling)

Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent)

Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations

❖ **Savoir entretenir sa culture de la sécurité**

Savoir utiliser le retour d'expériences

Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité

Savoir s'informer

❖ **Se protéger soi-même**

Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :

- Actes réflexes ;
- Courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique.

❖ **Protéger**

Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité

❖ **Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention**

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :

- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ;
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance).

Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace

❖ **Faciliter l'intervention des forces de l'ordre**

Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :

- Attitudes et comportements ;
- A l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;
- Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).

Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :

- Être un citoyen sensibilisé.

❖ **Sécuriser une zone**

Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :

- Dans l'urgence et post-attentat ;
- Contrôle des accès ;
- Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;
- Prendre en considération le risque de sur-attentat.

❖ **Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger**

Connaître :

- Les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ;
- Les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).

❖ **Notions de secourisme « tactique »**

- Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosion(s).
- Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.
- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :

- La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ;
- Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

#### ❖ **Alerter les secours**

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

### **ORGANISATION**

Les formations se déroulent dans nos locaux ou en entreprise selon les modalités déterminées avec les parties.

### **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

- **Moyens pédagogiques** : Vidéoprojecteur, vidéos, fascicule de formation, Quizz Box tableau, feutre, déroulé pédagogique CQP-APS, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, gants, images de scène, mannequins adultes, enfant et nourrisson, défibrillateur pédagogique, matériel de maquillage/simulation SST, téléphone d'alerte, poste de sécurité équipé de SSI de catégorie A, consignes, systèmes de vidéoprotection et télésurveillance, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...
- **Méthodes pédagogiques** : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

### **VERIFICATION DES ACQUIS**

- Fiches d'évaluation (QCU ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiches d'évaluation pratique pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

### **CERTIFICATION**

- QCU
- Ronde

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

### **MODALITE DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT**

- Feuille de présence
- Attestation de fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation MAC d'Agents de Prévention et de Sécurité.
- Délivrance d'un certificat de Maintien et d'Actualisation de Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) le cas échéant.

### **COÛT DE LA FORMATION**

**(nous consulter)**

**FORMACODE** : 42810 – APS NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et Sécurité.

### **REFERENT PEDAGOGIQUE**

**Eustache AZIE**

**Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)**

### **ACCESSIBILITE**

**Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)**



### **REFERENT HANDICAP**

**Eustache AZIE**

**Contacts : 01. 46. 31. 46. 02 - E-mail : [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr)**

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

### **REFERENCES REGLEMENTAIRES**

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité : Article 1 er Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionné à l'article R. 625-8, nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.

**Article 4 : II :** Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

**Article 3 :** L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

**Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS**

**Siège Social :** 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOR-092-2023-12-13-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

**Site :** [www.ifps-formation.fr](http://www.ifps-formation.fr) - **Email :** [contact@ifps-formation.fr](mailto:contact@ifps-formation.fr) - **Portable :** 07 61 73 20 10 - **Tél :** 01 46 31 46 02 - **Fax :** 09 63 65 46 02